

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-85

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023 L'an 2023, le 24 novembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17
Pouvoirs : 4/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;
Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le Maire à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme
WANNERROY ; M. FLEISCH à M. GARNAUD et Mme MAUDUIT à
Mme BECARD.

Était absent excusé : M. PIERRE.

**Tome 1 - N°23-85 - OBJET : Soutien aux associations dans le cadre du Noël de la
Solidarité 2023.**

Le CCAS de Tours soutient depuis 2003 les organismes qui, par l'organisation d'une
manifestation à la fois festive et solidaire, permettent à des personnes démunies ou isolées
de ne pas se sentir oubliées durant la période de Noël, particulièrement importante
chaque année.

Le budget alloué par le CCAS à l'appel à projets « Noël de la Solidarité » pour l'année 2023
est de 30 000 euros, reconduit à hauteur de 2022.

Madame la Vice-Présidente présente les demandes formulées en 2023 par les différentes
associations et les propositions de soutien financier pour chacune d'entre elles. Cette

année, à nouveau, un jury s'est réuni afin d'étudier le plus objectivement possible les dossiers et faire une proposition en ce sens au Conseil d'Administration. Ce jury était composé d'administrateurs, de deux personnes accompagnées et de deux agents extérieurs au Service Insertion et Action Sociale.

Seuls des soutiens financiers pour des événements seront attribués et non des cadeaux. En effet, il apparaissait auparavant que les cadeaux sélectionnés par le CCAS pouvaient ne pas correspondre aux spécificités des publics accompagnés par les différents organismes. Néanmoins, certaines structures ont choisi de demander des financements pour des achats de chocolats ou de menus présents.

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent ces propositions et autorisent le versement des soutiens financiers aux associations et structures.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Mme BECARD ; Mme MAUDUIT et M. FLEISCH ne prennent pas part au vote.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI